



23 FEV. 2016

MESDAMES ET MESSIEURS
LES PHARMACIENS RESPONSABLES DES ETABLISSEMENTS
PHARMACEUTIQUES INDUSTRIELS

Objet : Dossiers de demande d'Autorisation de Mise sur le Marché

Dans le cadre de l'application du décret n°2-14-841 du 5 août 2015, relatif à l'autorisation de mise sur le marché des médicaments à usage humain et en réponse à vos attentes, nous avons l'honneur de vous informer des modalités de dépôt du dossier de demande d'Autorisation de Mise sur le Marché définies au niveau du document ci-joint, qui précise :

- La composition du dossier format CTD ;
- La présentation du dossier ;
- Les modèles des étiquettes d'identification ;
- Le tableau résumant les modalités du dépôt du dossier.

Par ailleurs, nous portons à votre connaissance que le dossier de demande d'AMM est à déposer au niveau de l'Unité d'Enregistrement des Médicaments et Produits de Santé à la Direction du Médicament et de la Pharmacie.

Ministère de la Santé
Direction du Médicament et de la Pharmacie
du ZERHOUM MOHAMED WADIE
(chef de la Division de la Pharmacie)
Director of Medication and Pharmacy PI



**COMPOSITION DU DOSSIER
DE DEMANDE
D'AUTORISATION DE MISE
SUR LE MARCHE**

COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ « FORMAT CTD »

La présentation du document technique commun est applicable à toutes les demandes d'autorisation de mise sur le marché introduites en vue de l'octroi de l'autorisation de mise sur le marché.

Les documents du dossier d'AMM « Format CTD » sont présentés en 5 Modules :

- **Module 1** : Dossier administratif,
- **Module 2** : Résumés de qualité, non cliniques et cliniques,
- **Module 3** : Qualité (Informations chimiques, pharmaceutiques et biologiques),
- **Module 4** : Rapports non cliniques,
- **Module 5** : Rapports d'études cliniques.

Les documents exigés par l'article 2 du décret n° 2-14-841, relatif à l'Autorisation de Mise sur le Marché d'un médicament à usage humain, sont joints au Module 1.

Les lignes directrices des ICH relatives à la qualité, l'innocuité et l'efficacité des médicaments à usage humain doivent être prises en compte.

Concernant la partie qualité (chimique, pharmaceutique et biologique) du dossier, toutes les monographies, y compris les monographies générales et les chapitres généraux des Pharmacopées en vigueur sont applicables.

Pour suivre l'évaluation du rapport bénéfice/risque, toute nouvelle information ne figurant pas dans la demande d'origine, toute modification des données du dossier et toute information de pharmacovigilance sont transmises à l'administration.

L'administration se réserve le droit de demander tout document nécessaire selon le type de produit.

DOCUMENT TECHNIQUE COMMUN DE DEMANDE D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

1. MODULE 1 : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

1.1. Table des matières

Il y a lieu de présenter une table des matières exhaustive des modules 1 à 5 du dossier soumis au titre de la demande d'autorisation de mise sur le marché.

1.2. Formulaire de demande (annexe I)

Le médicament qui fait l'objet de la demande est à identifier par son nom et le nom de la ou des substance(s) active(s), ainsi que par la forme pharmaceutique, la voie d'administration, le dosage et la présentation.

Le demandeur indique son nom et son adresse, le nom et l'adresse du ou des fabricants et des sites impliqués aux différents stades de la production (incluant le fabricant du produit fini et le ou les fabricants de la ou des substances actives).

Sont annexées aux renseignements administratifs du formulaire de demande :

- une copie des autorisations de fabrication pour les produits importés
- la liste des pays où une autorisation de mise sur le marché a été accordée ;
- la liste des pays où une demande d'autorisation de mise sur le marché a été présentée.

1.3. Information sur le produit

1.3.1. Résumé des caractéristiques du produit (annexe II)

1.3.2. Notice (annexe III) et Etiquetage (annexe IV)

Le projet d'étiquetage du conditionnement extérieur, du conditionnement primaire ainsi que le projet de notice sont fournis en langue arabe et française.

1.3.3. Echantillons

Le demandeur fournit un échantillon ou des maquettes du conditionnement primaire, du conditionnement extérieur, des étiquetages et des notices pour le médicament concerné.

1.4. Informations concernant les experts

1.5. Exigences spécifiques pour différents types de demandes

1.6. Evaluation du risque pour l'environnement

1.7. Information sur la pharmacovigilance

1.7.1. Plan de pharmacovigilance

Le système de pharmacovigilance prévu par le demandeur doit être décrit

1.7.2. Plan de gestion de risque :

Le plan de gestion de risque est exigé pour les molécules innovantes, les médicaments bio-similaires et les médicaments dont la substance active a présenté auparavant un problème de sécurité d'emploi. Ce plan doit comporter l'ensemble des activités de pharmacovigilance et d'interventions qui permettent de mieux identifier, caractériser, prévenir et minimiser les risques d'un médicament et de surveiller le bon usage dans les conditions réelles d'utilisation.

Sont joints au module 1 les éléments exigés par l'article 2 du décret d'AMM à savoir :

- La quittance de paiement de la rémunération du service rendu par la DMP ;
- Le certificat des Bonnes Pratiques de Fabrication pour les produits importés ;
- Le contrat de délégation d'une ou de plusieurs opérations de fabrication, de contrôle, de conditionnement,
- L'autorisation de mise sur le marché dans le pays d'origine pour les produits sous licence,
- Le certificat de produit pharmaceutique pour les produits sous licence.

De même, sont joints au module 1 :

- La traduction de l'AMM du pays d'origine en langue française et tout autre document accompagnant le Module 1 rédigé dans une autre langue que l'arabe ou le français.

2. MODULE 2 : RESUMES

2.1. Table globale des matières

2.2. Introduction

2.3. Résumé global de la qualité

2.3. S Substance Active (Nom(s), Fabricant(s))

- 2.3. S.1 Information Générale (Nom, Fabricant)
- 2.3. S.2 Synthèse
- 2.3. S.3 Caractérisation
- 2.3. S.4 Contrôle de la substance active
- 2.3. S.5 Normes ou substances de référence
- 2.3. S.6 Conditionnement et système de fermeture
- 2.3. S.7 Stabilité

NB : Il est à préciser que le certificat de conformité à la pharmacopée européenne (CEP) est accepté, s'il comporte notamment la déclaration d'accès au CEP avec engagement et les annexes s'il y a lieu,

2.3. P Produit fini (NOM, DOSAGE ET FORME)

- 2.3. P.1 Description et composition du produit fini
- 2.3. P.2 Développement pharmaceutique
- 2.3. P.3 Fabrication (s)
- 2.3. P.4 Contrôle des excipients

En entend par :

- ✓ **Excipients** : les substances, sans activité pharmacologique, incorporées au médicament afin de faciliter sa mise en forme. Les excipients peuvent jouer un rôle dans l'absorption du médicament, sa stabilité et son acceptabilité (couleur, goût, consistance,...) ;
- ✓ **Excipient à effet notoire** : tout excipient dont la présence peut nécessiter des précautions d'emploi pour certaines catégories particulières de patients. La liste des excipients à effet notoire est fixée par le ministre de la santé ;
 - 2.3. P.5 Contrôle du produit fini
 - 2.3. P.6 Normes ou substances de Référence
 - 2.3. P.7 Conditionnement et système de fermeture
 - 2.3. P.8 Stabilité

2.3. A Annexes

- 2.3. A.1 Installations et équipements (médicaments biologiques uniquement)
- 2.3. A.2 Évaluation des agents adventices au regard de la sécurité
- 2.3. A.3 Excipients

2.3. R Informations Régionales

2.4. Résumé non-clinique

- Aspects généraux
- Format et présentation

2.5. Généralités Cliniques

- Avant-propos
- Table des matières
- Discussion détaillée du contenu des sections cliniques

2.5.1 Justification du développement du produit

2.5.2 Résumé des études biopharmaceutiques

2.5.3 Résumé des études de pharmacologie clinique

2.5.4 Résumé de l'efficacité clinique

2.5.5 Résumé de la sécurité clinique

2.5.6 Conclusions sur les bénéfices et risques

2.5.7 Références dans la littérature

2.6. Résumé écrit non clinique et sous forme de tableaux

- Résumé non clinique écrit
- Introduction
- Présentation générale des attributs

2.6.1 Introduction

2.6.2 Résumé écrit de pharmacologie

- 2.6.2.1 Résumé
- 2.6.2.2 Pharmacodynamie primaire
- 2.6.2.3 Pharmacodynamie secondaire
- 2.6.2.4 Pharmacologie de sécurité
- 2.6.2.5 Interactions pharmacodynamiques
- 2.6.2.6 Discussion et conclusions
- 2.6.2.7 Tables et figures

2.6.3 Résumé de pharmacologie sous forme de tableaux

2.6.4 Pharmacocinétique

- 2.6.4.1 Résumé
- 2.6.4.2 Méthodes analytiques et rapports de validation
- 2.6.4.3 Absorption
- 2.6.4.4 Distribution
- 2.6.4.5 Métabolisme (comparaison inter-espèces)
- 2.6.4.6 Excrétion
- 2.6.4.7 Interactions pharmacocinétiques (non-cliniques)
- 2.6.4.8 Autres études pharmacocinétiques
- 2.6.4.9 Discussion et conclusions
- 2.6.4.10 Tables et figures

2.6.5 Résumé de la pharmacocinétique sous forme de tableaux

2.6.6 Toxicité

- 2.6.6.1 Résumé
- 2.6.6.2 Toxicité par administration simple
- 2.6.6.3 Toxicité par administration répétée
- 2.6.6.4 Génotoxicité
- 2.6.6.5 Carcinogénicité
- 2.6.6.6 Toxicité dans la reproduction et le développement
- 2.6.6.7 Tolérance locale

- 2.6.6.8 Autres études de toxicité
- 2.6.6.9 Discussion et conclusions
- 2.6.6.10 Tables et figures

2.6.7 Résumé de la toxicologie sous forme de tableaux

2.7. Résumé clinique

- Avant-propos
- Table des matières
- Directives détaillées relatives au résumé clinique

2.7.1 Résumé des études biopharmaceutiques et des méthodes analytiques associées

- 2.7.1.1 Données et aperçu
- 2.7.1.2 Résumé des résultats des différentes études individuelles
- 2.7.1.3 Comparaison et analyse des résultats des différentes études individuelles
- 2.7.1.4 Annexes

2.7.2 Résumé des études pharmacologiques cliniques

- 2.7.2.1 Données et aperçu
- 2.7.2.2 Résumé des résultats des différentes études individuelles
- 2.7.2.3 Comparaison et analyse des résultats des différentes études individuelles
- 2.7.2.4 études spécifiques
- 2.7.2.5 Annexes

2.7.3 Résumé de l'efficacité clinique

- 2.7.3.1 Données et aperçu sur l'efficacité clinique
- 2.7.3.2 Résumé des résultats des différentes études individuelles
- 2.7.3.3 Comparaison et analyse des résultats des différentes études individuelles
 - o 2.7.3.3.1 Les populations d'étude
 - o 2.7.3.3.2 Comparaison des résultats de l'efficacité de toutes les études
 - o 2.7.3.3.3 Comparaison des résultats des sous-groupes
- 2.7.3.4 Analyse de l'information clinique relative aux doses recommandées
- 2.7.3.5 Persistance des effets sur l'efficacité et/ou la tolérance
- 2.7.3.6 Annexes

2.7.4 Résumé de la sécurité clinique

- 2.7.4.1 Exposition au médicament
 - o 2.7.4.1.1 Plan global d'évaluation de la sécurité et revue de la littérature des études de sécurité
 - o 2.7.4.1.2 Mesure de l'exposition globale
 - o 2.7.4.1.3 Caractéristiques démographiques et autres caractéristiques de la population d'étude
- 2.7.4.2 Événements indésirables
 - o 2.7.4.2.1 Analyse des Événements indésirables
 - o 2.7.4.2.2 Revue de la littérature
- 2.7.4.3 Évaluations du laboratoire clinique
- 2.7.4.4 Signes vitaux, constatations physiques et autres observations liées à la sécurité
- 2.7.4.5 Sécurité dans les sous-groupes et dans les différentes situations
 - o 2.7.4.5.1 Critères d'inclusion
 - o 2.7.4.5.2 Critères d'exclusion

- 2.7.4.5.3 Interactions médicamenteuses
- 2.7.4.5.4 Utilisation en grossesse et allaitement
- 2.7.4.5.5 Surdosage
- 2.7.4.5.6 Usage abusif du médicament
- 2.7.4.5.7 Sevrage et effet rebond
- 2.7.4.5.8 Effets sur l'aptitude à conduire des véhicules ou à utiliser des machines
ou une altération des fonctions mentales
- 2.7.4.6 Données post commercialisation
- 2.7.4.7 Annexes

2.7.5 Références bibliographies

2.7.6 Synopsis des différentes études

3. MODULE 3 : QUALITE (INFORMATION CHIMIQUE, PHARMACEUTIQUE ET BIOLOGIQUE POUR LES MÉDICAMENTS)

3.1. Table des matières

3.2. Corps de données (Contenu : principes et exigences fondamentaux)

3.2. S Substance active (nom, Fabricants)

- 3.2. S.1 Information générale
 - o 3.2. S.1.1 Nomenclature
 - o 3.2. S.1.2 Structure
 - o 3.2. S.1.3 Propriétés Générales
- 3.2. S.2 Fabrication
 - o 3.2. S.2.1 Fabricant (s)
 - o 3.2. S.2.2 Description du procédé de fabrication et des contrôles en cours
 - o 3.2. S.2.3 Contrôle des matières
 - o 3.2. S.2.4 Contrôle des étapes critiques et des produits intermédiaires
 - o 3.2. S.2.5 Validation et/ou évaluation de procédé
 - o 3.2. S.2.6 Développement du procédé de fabrication
- 3.2. S.3 Caractérisation
 - o 3.2. S.3.1 Élucidation de la structure et d'autres caractéristiques
 - o 3.2. S.3.2 Impuretés
- 3.2. S.4 Contrôle de la substance active
 - o 3.2. S.4.1 Spécification
 - o 3.2. S.4.2 Procédures analytiques
 - o 3.2. S.4.3 Validation de procédures analytiques
 - o 3.2. S.4.4 Analyses de lots
 - o 3.2. S.4.5 Justification de la spécification
- 3.2. S.5 Normes ou substances de référence
- 3.2. S.6 Conditionnement et système de fermeture
- 3.2. S.7 Stabilité
 - o 3.2. S.7.1 Résumé et conclusions concernant la stabilité
 - o 3.2. S.7.2 Protocole de stabilité post autorisation et engagement en matière de stabilité
 - o 3.2. S.7.3 Données sur la stabilité

NB : Il est à préciser que le certificat de conformité à la pharmacopée européenne (CEP) est accepté, s'il comporte notamment la déclaration d'accès au CEP avec engagement et les annexes s'il y'a lieu.

3.2. P Produit fini (NOM, DOSAGE FORME)

- 3.2. P.1 Description et composition du produit fini
- 3.2. P.2 Développement pharmaceutique
 - o 3.2. P.2.1 Constituants du produit fini
 - 3.2. P.2.1.1 Substance active
 - 3.2. P.2.1.2 Excipients
 - o 3.2. P.2.2 Produit fini
 - 3.2. P.2.2.1 Développement de la formulation
 - 3.2. P.2.2.2 Surdosages
 - 3.2. P.2.2.3 Propriétés physico-chimiques et biologiques

- 3.2. P.2.3 Développement du procédé de fabrication
- 3.2. P.2.4 Conditionnement et système de fermeture
- 3.2. P.2.5 Attributs de la qualité microbiologique
- 3.2. P.2.6 Compatibilité
- 3.2. P.3 Fabrication
 - 3.2. P.3.1 Fabricant(s)
 - 3.2. P.3.2 Formule de fabrication du lot
 - 3.2. P.3.3 Description du procédé de fabrication et des contrôles des opérations
 - 3.2. P.3.4 Contrôles des étapes critiques et des intermédiaires
 - 3.2. P.3.5 Validation et/ou évaluation de procédé

Les dossiers des lots de fabrication et de conditionnement des lots de validation à la fabrication locale doivent être déposés.

- 3.2. P.4 Contrôle des excipients
 - 3.2. P.4.1 Spécifications
 - 3.2. P.4.2 Procédures analytiques
 - 3.2. P.4.3 Validation des procédures analytiques
 - 3.2. P.4.4 Justification des spécifications
 - 3.2. P.4.5 Excipients d'origine humaine ou animale
 - 3.2. P.4.6 Excipients nouveaux
- 3.2. P.5 Contrôle du produit fini
 - 3.2. P.5.1 Spécification(s)
 - 3.2. P.5.2 Procédures analytiques
 - 3.2. P.5.3 Validation des procédures analytiques
 - 3.2. P.5.4 Analyses de lots
 - 3.2. P.5.5 Caractérisation des impuretés
 - 3.2. P.5.6 Justification de spécification(s)
- 3.2. P.6 Normes ou substances de référence
- 3.2. P.7 Conditionnement et système de fermeture
- 3.2. P.8 Stabilité
 - 3.2. P.8.1 Résumé et conclusion en matière de stabilité
 - 3.2. P.8.2 Protocole de stabilité post autorisation et engagement en matière de stabilité
 - 3.2. P.8.3 Données concernant la stabilité

3.2. A Annexes

- 3.2. A.1 Installations et équipements (médicaments biologiques uniquement)
- 3.2. A.2 Évaluation des agents adventices au regard de la sécurité
- 3.2. A.3 Excipients

3.2. R Informations régionales

- ✓ Programme de validation des procédés pour le médicament
- ✓ Dispositif médical
- ✓ Certificat(s) de conformité
- ✓ Médicaments contenant ou utilisant, dans le procédé de fabrication, des matières d'origine animale et/ou humaine
- ✓ (procédure EST - encéphalopathies spongiformes transmissibles)

3.3 Références bibliographiques

4. MODULE 4 : RAPPORTS NON-CLINIQUES

4.1 Table des matières

4.2 Rapports d'études

4.2.1 Pharmacologie

- 4.2.1.1 Pharmacodynamie primaire
- 4.2.1.2 Pharmacodynamie secondaire
- 4.2.1.3 Pharmacologie de sécurité
- 4.2.1.4 Interactions pharmacodynamiques

4.2.2 Pharmacocinétique

- 4.2.2.1 Méthodes analytiques et rapports de validation (si des rapports distincts sont Disponibles)
- 4.2.2.2 Absorption
- 4.2.2.3 Distribution
- 4.2.2.4 Métabolisme
- 4.2.2.5 Excrétion
- 4.2.2.6 Interactions pharmacocinétiques (non clinique)
- 4.2.2.7 Autres études pharmacocinétiques

4.2.3 Toxicologie

- 4.2.3.1 Toxicité à dose unique
- 4.2.3.2 Toxicité à doses répétées
- 4.2.3.3 Génotoxicité
 - o 4.2.3.3.1 In vitro
 - o 4.2.3.3.2 In vivo (y compris évaluation toxicocinétique d'appui)
- 4.2.3.4 Cancérogénicité
 - o 4.2.3.4.1 Des études à long terme
 - o 4.2.3.4.2 Des études à court ou moyen terme
 - o 4.2.3.4.3 D'autres études
- 4.2.3.5 Toxicité dans la reproduction et le développement
 - o 4.2.3.5.1 Fertilité et le développement embryonnaire précoce
 - o 4.2.3.5.2 Développement embryo - foetal
 - o 4.2.3.5.3 Développement prénatal et post-natal
 - o 4.2.3.5.4 Études dans lesquelles la descendance (jeunes animaux) est traitée et / ou Ultérieurement évaluée.
- 4.2.3.6 Tolérance locale
- 4.2.3.7 Autres études de toxicité (si disponible)
 - o 4.2.3.7.1 Antigénicité
 - o 4.2.3.7.2 Immunotoxicité

- 4.2.3.7.3 Etudes mécanistiques
- 4.2.3.7.4 Dépendance
- 4.2.3.7.5 Métabolites
- 4.2.3.7.6 Impuretés
- 4.2.3.7.7 Autres

4.3 Références bibliographiques

✓ **ANNEXE A**

Des exemples de tableaux et des figures de résumés écrits (présentés selon les directives des ICH)

✓ **ANNEXE B**

Les résumés Non-cliniques sous forme de tableaux - modèles (présentés selon les directives des ICH)

✓ **ANNEXE C**

Les résumés Non-cliniques sous forme de tableaux - exemples (présentés selon les directives des ICH)

5. MODULE 5 : RAPPORTS D'ÉTUDES CLINIQUES

5.1 Table des matières des rapports d'études cliniques

5.2 Liste de toutes les études cliniques sous forme de tableau

5.3 Rapports d'études cliniques

5.3.1 Rapports d'études biopharmaceutiques

- 5.3.1.1 Rapports d'études de biodisponibilité
- 5.3.1.2 Rapports d'études comparatives de biodisponibilité et de bioéquivalence
- 5.3.1.3 Rapports d'études de corrélation In vitro — In vivo
- 5.3.1.4 Rapports de méthodes de bio-analyse et d'analyse

5.3.2 Rapports d'études en matière de pharmacocinétique utilisant des biomatériaux humains

- 5.3.2.1 Rapports d'études sur la fixation protéique dans le plasma
- 5.3.2.2 Rapports d'études de métabolisme hépatique et d'interaction
- 5.3.2.3 Rapports d'études utilisant d'autres biomatériaux humains

5.3.3 Rapports d'études pharmacocinétiques chez l'homme

- 5.3.3.1 Rapports d'études de pharmacocinétique et de tolérance initiale chez des sujets sains
- 5.3.3.2 Rapport d'études de pharmacocinétique et de tolérance initiale chez des patients
- 5.3.3.3 Rapports d'études de pharmacocinétique de facteurs intrinsèques
- 5.3.3.4 Rapports d'études de pharmacocinétique de facteurs extrinsèques
- 5.3.3.5 Rapports d'études de pharmacocinétique de la population

5.3.4 Rapports d'études de pharmacodynamie chez l'homme

- 5.3.4.1 Rapports d'études de pharmacodynamie et de pharmacocinétique/pharmacodynamie chez des sujets sains
- 5.3.4.2 Rapports d'études de pharmacodynamie et de pharmacocinétique/pharmacodynamie chez des patients

5.3.5 Rapports d'études d'efficacité et de sécurité

- 5.3.5.1 Rapports d'études cliniques contrôlées pertinentes pour l'indication invoquée
- 5.3.5.2 Rapports d'études cliniques non contrôlées
- 5.3.5.3 Rapports d'analyses de données issues de plus d'une étude (y compris des analyses intégrées formelles, des méta-analyses et des analyses relais)
- 5.3.5.4 Autres rapports d'études

5.3.6 Rapports sur l'expérience après mise sur le marché

5.3.7 Formulaire de rapport de cas et des listes individuelles de patients

5.4 Références dans la littérature.

ANNEXE I

FORMULAIRE ANNEXE A LA DEMANDE D'UNE AMM D'UNE NOUVELLE SPECIALITE PHARMACEUTIQUE

1. Identification de la spécialité pharmaceutique

- Nom de la spécialité pharmaceutique :
- Dosage :
- Forme Pharmaceutique (à préciser pour la forme **Comprimé** s'il s'agit de comprimé sécable, enrobé,...) :
- Présentation (s) :
- Substance(s) active (s) (y compris la forme sel) :
- Classe thérapeutique (y compris le code ATC) :

2. Etablissement pharmaceutique industriel demandeur

- Nom de l'établissement pharmaceutique :
- Nom du pharmacien responsable :

3. Type de demande

- Nouveau produit
- Extension de présentation
- Extension de forme
- Extension de dosage
- Recours

NB : Lorsqu'il s'agit d'une copie intégrale d'une spécialité pharmaceutique déjà enregistrée :

Nom de la spécialité pharmaceutique enregistrée

4. Type de produit

- Produit chimique de référence
- Produit biologique de référence
- Générique :

Le produit de référence utilisé pour démontrer la bioéquivalence (DCI y compris la forme sel)
--

Nom :

Forme :

Dosage :

Bio-similaire :

Le produit de référence utilisé pour les études de comparabilité
--

- Nom :

- Forme :

- Dosage :

- Immunologique : à préciser si : allergène ou vaccin
- Homéopathique
- Radio pharmaceutique
- Dérivés stables du sang
- Préparation à base de plante médicinale
- Concentré pour hémodialyse
- Autre (à préciser)

5. Statut demandé pour le produit

- Fabrication locale
- Importation produit fini
- Importation produit intermédiaire
- Importation en vrac
- Sous-traitance

6. Nom et adresse du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché dans le pays d'origine en cas de produit sous licence

7. Nom et adresse du fabricant de (s) la substance (s) active (s)

8. Sites de fabrication, de contrôle, de conditionnement et de libération des lots du produit fini

8.1 Nom et adresse du site (s) de fabrication du produit fini

8.2 Nom et adresse du site (s) de contrôle du produit fini

8.3 Nom et adresse du site (s) de conditionnement primaire

8.4 Nom et adresse du site (s) de conditionnement secondaire

8.5 Nom et adresse du responsable (s) de la libération de lot

9. Liste des pays où le médicament est commercialisé pour les produits importés

10. Intérêt thérapeutique ainsi qu'un résumé des études cliniques ou de la bioéquivalence.

Date et Signature du Pharmacien Responsable

ANNEXE II

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT (RCP)

1. Dénomination du médicament (nom, dosage et forme pharmaceutique)
2. Composition qualitative et quantitative en substance (s) active (s) et en excipients (énumérer les excipients qui ont une action ou un effet notoire)
3. Forme pharmaceutique et présentation
4. Données cliniques
 - 4.1 Indications thérapeutiques
 - 4.2 Posologie et mode d'administration
 - 4.3 Contre-indications
 - 4.4 Mise en garde spéciale et précautions d'emploi (pour les médicaments immunologiques, précautions particulières devant être prises par les personnes qui manipulent le médicament immunologique et qui l'administrent aux patients, et précaution devant éventuellement être prises par le patient)
 - 4.5 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions
 - 4.6 Fertilité, grossesse et allaitement
 - 4.7 Effets sur l'aptitude à conduire des véhicules et à utiliser des machines
 - 4.8 Effets indésirables
 - 4.9 Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes)
5. Propriétés pharmacologiques
 - 5.1 Propriétés pharmacodynamiques (y compris le code ATC)
 - 5.2 Propriétés pharmacocinétiques
 - 5.3 Données de sécurité préclinique
6. Données pharmaceutiques
 - 6.1 Incompatibilités
 - 6.2 Durée de conservation, si nécessaire après reconstitution du médicament ou lorsque le conditionnement primaire est ouvert pour la première fois
 - 6.3 Précautions particulières de conservation
 - 6.4 Nature du conditionnement primaire
 - 6.5 Précautions particulières d'élimination et de manipulation
7. Conditions de prescription et de délivrance

NB :

- *Toutes les rubriques de 1 à 7 doivent figurer dans le RCP du médicament (pour les rubriques ne concernant pas un médicament donné, mettre : Sans objet).*
- *Le RCP doit être paginé, signé et daté à la dernière page par le pharmacien responsable.*

ANNEXE III

NOTICE : INFORMATION DE L'UTILISATEUR

Dénomination du médicament

Nom (de fantaisie), dosage, forme pharmaceutique et présentation
Le cas échéant mention du destinataire (nourrisson, enfant ou adulte)
Substance (s) active (s)

Pour les médicaments soumis à prescription médicale :

<Veuillez lire attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament car elle contient des informations importantes pour vous.

- Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Si vous avez d'autres questions, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.
- Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez pas à d'autres personnes. Il pourrait leur être nocif, même si les signes de leur maladie sont identiques aux vôtres.
- Si l'un des effets indésirables devient grave ou si vous remarquez un effet indésirable non mentionné dans cette notice, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien.

Pour les médicaments non soumis à prescription médicale :

<Veuillez lire attentivement cette notice avant de prendre ce médicament car elle contient des informations importantes pour vous.

Vous devez toujours prendre ce médicament en suivant scrupuleusement les informations fournies dans cette notice ou par votre médecin ou votre pharmacien.

- Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Adressez-vous à votre pharmacien pour tout conseil ou information.
- Si vous ressentez l'un des effets indésirables, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien ou si vous remarquez un effet indésirable non mentionné dans cette notice.
- Vous devez-vous adresser à votre médecin si vous ne ressentez aucune amélioration ou si vous vous sentez moins bien après (nombre de jours).

1. Que contient cette notice :
2. Qu'est-ce que XXX et dans quel cas est-il utilisé ?
3. Quelles sont les informations à connaître avant <de prendre> <d'utiliser> XXX ?
4. Comment <prendre> <utiliser> XXX ?
5. Quels sont les effets indésirables éventuels ?
6. Comment conserver XXX ?
7. Informations supplémentaires

1. QU'EST-CE QUE XXX ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISE ?

Classe pharmaco-thérapeutique ou le type d'activité

(Dans des termes aisément compréhensibles pour le patient)

Indications thérapeutiques

2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT <DE PRENDRE> <D'UTILISER>XXX ?

Liste des informations nécessaires avant la prise du médicament :

Ne prenez jamais XXX... (Contre-indications)

Faites attention avec XXX... (Mises en garde spéciales et précautions particulières d'emploi)

Enfants « et adolescents »

Prise d'autres médicaments... (Interactions avec d'autres médicaments)

Aliments et boissons... (Interactions avec les aliments et les boissons)

Interactions avec les produits de phytothérapie ou thérapies alternatives

Utilisation pendant la grossesse et l'allaitement.

Sportifs

Effets sur l'aptitude à conduire un véhicule ou à utiliser des machines.

Ce médicament contient... (Excipient à effet notoire) il peut provoquer chez vous... (Mentions relatives aux excipients à effet notoire)

3. COMMENT <PRENDRE> <UTILISER> XXX ?

Instruction pour un bon usage

Posologie, mode et/ou voie(s) d'administration, fréquence d'administration (en précisant si nécessaire le moment auquel le médicament peut ou doit être administré) et durée du traitement (lorsqu'elle doit être limitée)

Utilisation chez les enfants « et les adolescents »

« La barre de cassure n'est là que pour faciliter la prise du comprimé si vous éprouvez des difficultés à l'avaler en entier. »

« Le comprimé peut être divisé en dose égale. »

« La barre de cassure n'est pas destinée à briser le comprimé. »

Si vous avez pris plus de XXX que vous n'auriez dû... (Symptômes et conduite à tenir en cas de surdosage)

Si vous oubliez de prendre XXX... (Conduite à tenir en cas d'omission d'une ou plusieurs doses)

Si vous arrêtez de prendre XXX... (Mention, si nécessaire, d'un risque de syndrome de sevrage)

4. QUELS SONT LES EFFETS INDESIRABLES EVENTUELS ?

Description des effets indésirables

5. COMMENT CONSERVER XXX ?

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants

Ne pas utiliser après la date de péremption figurant sur la boîte, l'étiquette, le flacon... (La date d'expiration fait référence au dernier jour du mois mentionné).

Durée de conservation après reconstitution, dilution ou ouverture (conditions de conservation)

Notez la date d'ouverture sur l'emballage (pour les collyres ou les médicaments reconstitués avec de l'eau).

Si nécessaire, mises en garde contre certains signes de détérioration

« N'utilisez pas ce médicament si vous remarquez... (Description de signes visibles de détérioration).

« Ne jetez aucun médicament au tout-à-l'égout « ni avec les ordures ménagères ».

Demandez à votre pharmacien d'éliminer les médicaments que vous n'utilisez plus. Ces mesures contribueront à protéger l'environnement.)

6. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Que contient XXX ?

Composition qualitative et quantitative en substance(s) active(s) par unité de prise ;

Composition qualitative en excipients

Nom et adresse de l'EPI titulaire de l'AMM au Maroc

Nom et adresse du fabricant (quand celui-ci n'est pas le titulaire de l'AMM)

La dernière date à laquelle cette notice a été révisée : mois/année

Conditions de prescription et de délivrance

Informations réservées aux professionnels de santé

NB : Les informations qui figurent dans la notice doivent être rédigées **en arabe et en français**, de manière d'être facilement lisibles, clairement compréhensibles et indélébiles. Ces informations peuvent être rédigées en plusieurs langues, à conditions que les mêmes informations figurent dans toutes les langues utilisées. Ces informations, dans certains cas et sur demande dûment motivée, peuvent être rédigées uniquement en français ou en anglais.

ANNEXE IV

ETIQUETAGE

I. MENTIONS DEVANT FIGURER SUR LE CONDITIONNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

1. Dénomination du médicament

- Le nom (de fantaisie) du médicament, dosage, forme pharmaceutique
Le cas échéant mention du destinataire (nourrisson, enfant ou adulte)
- Substance (s) active (s).

2. Composition en substance(s) active(s)

- Composition quantitative en substance(s) active (s) (par Dénomination Commune Internationale) par unité de prise ou, pour un volume ou un poids déterminé.

3. Liste des excipients

- Les excipients qui ont un effet notoire.
- Voir la notice pour plus d'information

4. Forme pharmaceutique et contenu

- Le contenu est exprimé en poids, en volume ou en unité de prise.

5. Mode et voie(s) d'administration

- Lire la notice avant utilisation

6. Pour produits non soumis à prescription

- Indications thérapeutiques (Libellé de la notice) ;
- Posologie, contre-indications, mises en garde, symptômes et conduite à tenir en cas de surdosage. Si le conditionnement est trop petit il faut qu'il y ait au moins un renvoi vers la notice.

7. Mise en garde spéciale indiquant que le médicament doit être conservé hors de la portée et de la vue des enfants

- Tenir hors de la portée et de la vue des enfants

8. Autre(s) mise(s) en garde spéciale(s), si nécessaire

9. Date de péremption

- EXP « MM/AAAA » (Mois et année)

- Conditions et durée de conservation du médicament (reconstitué, dilué)
- Conditions et durée de conservation après première utilisation s'il y a lieu.

10. Précautions particulières de conservation s'il y a lieu

11. Précautions particulières d'élimination des médicaments non utilisés ou des déchets provenant de ces médicaments s'il y a lieu

12. Nom et adresse de l'établissement pharmaceutique industriel titulaire de l'autorisation de mise sur le marché au Maroc

13. Nom et adresse du fabricant quand celui-ci n'est pas le titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

14. Numéro d'autorisation de mise sur le marché :

- Médicament autorisé N°

15. Numéro de lot

- Lot N°

16. Conditions de prescription et de délivrance

17. Le Prix Public de Vente ou le Prix Hospitalier

- PPV ou PH

18. Signe(s) ou pictogramme(s) devant figurer sur le conditionnement secondaire ou, en l'absence du conditionnement secondaire, sur le conditionnement primaire.

II. MENTIONS MINIMALES DEVANT FIGURER SUR LE CONDITIONNEMENT PRIMAIRE EN PLAQUETTES THERMOFORMEES OU LES FILMS THERMOSOUDES

1. Dénomination du médicament

- Le nom (de fantaisie) dosage forme pharmaceutique ;
- Substance (s) active (s).

2. Nom de l'établissement pharmaceutique industriel titulaire de l'autorisation de mise sur le Marché au Maroc pour les produits fabriqués localement/ Nom de l'établissement Pharmaceutique industriel titulaire de l'autorisation de mise sur le marché dans le pays d'origine pour les produits importés

3. Date de péremption

- EXP « MM/AAAA »

4. Numéro de lot

- Lot N°

III. MENTIONS MINIMALES DEVANT FIGUREES SUR LES PETITS CONDITIONNEMENTS PRIMAIRES

1. Dénomination du médicament

- Le nom (de fantaisie) dosage forme pharmaceutique ;
- Substance (s) active (s).

2. Mode et voie(s) d'administration

3.

- L'indication de la voie d'administration est nécessaire si celle-ci ne peut être conclue à partir de la forme pharmaceutique.

4. Date de péremption

- EXP « MM/AAAA »

5. Numéro de lot

- Lot N°

6. Contenu

- Le contenu est exprimé en poids, en volume ou en unité de prise.

IV. ETIQUETAGE DES MEDICAMENTS RADIOPHARMACEUTIQUES

En complément à ce qui a déjà été indiqué, il faut mentionner :

1. Nom ou symbole chimique du radionucléide

Symbole international de la radioactivité

2. La quantité de la radioactivité

V. ETIQUETAGE DES MEDICAMENTS HOMEOPATHIQUES

En complément à ce qui a déjà été indiqué, il faut mentionner :

1. Dénomination du médicament

- Le nom du médicament suivi du degré de dilution ;
- Dénomination de la ou des souches.

2. Mentions suivantes

- « Médicament homéopathique » ;
- « Sans indications thérapeutiques »
- « Consulter un médecin si les symptômes persistent ».

NB :

- Le nom du médicament doit également figurer en braille sur l'emballage.
- Les informations qui figurent dans l'étiquetage doivent être rédigées **en arabe et en français**, de manière à être facilement lisibles, clairement compréhensibles et indélébiles.
- Ces informations peuvent être rédigées en plusieurs langues, à conditions que les mêmes informations figurent dans toutes les langues utilisées.
- Ces informations, dans certains cas et sur demande dûment motivée, peuvent être rédigées uniquement en français ou en anglais.
- Le projet d'étiquetage avec sa charte graphique (dimension et couleur) doit être déposé dans sa forme définitive et aucune modification ne peut être faite, sans la validation préalable de l'administration.

**PRESENTATION DU
DOSSIER D'AUTORISATION
DE MISE
SUR LE MARCHE**

PRESENTATION DU DOSSIER D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

La lettre de demande d'AMM doit être établie en 6 exemplaires dont un exemplaire original, conformément aux dispositions de l'article 2 du décret n°2-14-841 du 5 août 2015 relatif à l'autorisation de mise sur le marché des médicaments à usage humain.

Les exemplaires de la lettre de demande, le formulaire de dépôt, une copie du formulaire annexé à la demande ainsi qu'un CD-ROM ou DVD comprenant le dossier d'AMM « Module 1 et les documents l'accompagnant, Modules 2, 3, 4 et 5 » doivent être présentés dans une enveloppe plastifiée transparente.

Les modules doivent être clairement identifiés, et l'ordre des chapitres de chaque module doit être strictement respecté au niveau des formats papiers et sur les versions électroniques.

Le CD-ROM ou DVD doit être fourni dans un boîtier et doit être étiqueté selon la Figure n°1.

Chaque document du module 1, ainsi que les documents l'accompagnant doivent être agrafés et présentés dans des pochettes plastifiées et regroupées dans une chemise en plastique.

Le module 1 et les documents l'accompagnant, le module 2 et la version électronique du dossier d'AMM doivent être présentés séparément dans des chemises à rabats identifiées. L'ensemble de ces chemises à rabat doivent être regroupés dans une même boîte à archives.

Les modules 2 et 3 du format CTD ainsi que la partie Contrôle Qualité, peuvent être présentés sous plusieurs volumes qui doivent être présentés en classeur ou reliés par reliure spirale ou thermocollée, rangés dans des boîtes à archives.

Les boîtes à archives peuvent être de taille 9, 12 ou 16 cm.

Les étiquettes doivent être établies en respectant la police « Comic sans MS », selon les modèles ci-dessous.

Les étiquettes des boîtes à archives doivent être apposées sur une face et sur le côté.

Étiquette de face :

- Feuille A4 :
 - ✓ Titre (écriture taille 20)
 - ✓ Texte (écriture taille 16)

Étiquette de côté : tailles 9, 12 ou 16 cm comportant les mêmes mentions de l'étiquette de face.

Les couleurs des étiquettes sont précisées au niveau du tableau ci-dessous.

L'administration se réserve le droit de demander des exemplaires complémentaires si nécessaire.

NB :

Tout document volumineux du Module 1 peut être présenté en classeur ou reliés par reliure spirale ou thermocollée,

MODELES
DES ETIQUETTES
D'IDENTIFICATION DES
DOSSIERS

MODELE D'ETIQUETTES POUR LA CHEMISES A RABATS

Nom de l'EPI (entête)

MODULE 1 : DOSSIER ADMINISTRATIF ET DOCUMENTS L'ACCOMPAGNANT

- **CATEGORIE** : Médicament à Usage Humain
- **TYPE DE DEMANDE** : Demande d'AMM...
- **TYPE DE PRODUIT** : Produit de Référence,
Générique...
- **NOM DU MEDICAMENT (Dosage, Forme et
Présentation(s))** :
- **DCI** :

Contact : (Nom et coordonnées)

MODELE D'ETIQUETTES POUR LES CHEMISES A RABATS

Nom de l'EPI (entête)

MODULE 2 : RESUMES (*)

- **CATEGORIE** : Médicament à Usage Humain
- **TYPE DE DEMANDE** : Demande d'AMM...
- **TYPE DE PRODUIT** : Produit de Référence,
Générique...
- **NOM DU MEDICAMENT (Dosage, Forme et
Présentation(s))** :
- **DCI** :

Contact : (Nom et coordonnées)

(*) : Les 3 parties du module 2 doivent être identifiées.

MODELE D'ETIQUETTES POUR LA CHEMISE A RABATS

Nom de l'EPI (entête)

MODULE 4 : DONNEES NON CLINIQUES
MODULE 5 : DONNEES CLINIQUES
« Format Electronique »

- **CATEGORIE : Médicament à Usage Humain**
- **TYPE DE DEMANDE : Demande d'AMM...**
- **TYPE DE PRODUIT : Produit de Référence,
Générique...**
- **NOM DU MEDICAMENT (Dosage, Forme et
Présentation(s)) :**
- **DCI :**

Contact : (Nom et coordonnées)

MODELE D'ETIQUETTES POUR LA BOITE A ARCHIVES

Nom de l'EPI (entête)

**MODULE 1 ET DOCUMENTS L'ACCOMPAGNANT
MODULE 2
DOSSIER D'AMM « Format électronique »**

- **CATEGORIE : Médicament à Usage Humain**
- **TYPE DE DEMANDE : Demande d'AMM...**
- **TYPE DE PRODUIT : Produit de Référence,
Générique...**
- **NOM DU MEDICAMENT (Dosage, Forme et
Présentation(s)) :**
- **DCI :**

Contact : (Nom et coordonnées)

Nom de l'EPI (entête)

PARTIE COMMISSION NATIONALE D'AMM

- **CATEGORIE : Médicament à Usage Humain**
- **TYPE DE DEMANDE : Demande d'AMM...**
- **TYPE DE PRODUIT : Produit de Référence,
Générique...**
- **NOM DU MEDICAMENT (Dosage, Forme et
Présentation(s)) :**
- **DCI :**

Contact : (Nom et coordonnées)

MODELE D'ETIQUETTES POUR LES VOLUMES DES DOSSIERS

Nom de l'EPI (entête)

MODULE 3 : QUALITE

- **CATEGORIE** : Médicament à Usage Humain
- **TYPE DE DEMANDE** : Demande d'AMM...
- **TYPE DE PRODUIT** : Produit de Référence,
Générique...
- **NOM DU MEDICAMENT (Dosage, Forme et
Présentation(s))** :
- **DCI** :

Contact : (Nom et coordonnées)

Nom de l'EPI (entête)

MODULE 3 : QUALITE
DOSSIER D'AMM « Format électronique »

- **CATEGORIE : Médicament à Usage Humain**
- **TYPE DE DEMANDE : Demande d'AMM...**
- **TYPE DE PRODUIT : Produit de Référence,
Générique...**
- **NOM DU MEDICAMENT (Dosage, Forme et
Présentation(s)) :**
- **DCI :**

Contact : (Nom et coordonnées)

MODELE D'ETIQUETTES POUR LES VOLUMES DES DOSSIERS

Nom de l'EPI (entête)

MODULE 2 : RESUMES^(*)

- **CATEGORIE** : Médicament à Usage Humain
- **TYPE DE DEMANDE** : Demande d'AMM...
- **TYPE DE PRODUIT** : Produit de Référence,
Générique...
- **NOM DU MEDICAMENT (Dosage, Forme et
Présentation(s))** :
- **DCI** :

Contact : (Nom et coordonnées)

() : Les 3 parties du module 2 doivent être identifiées.*

Nom de l'EPI (entête)

PARTIE CONTROLE QUALITE

- **CATEGORIE** : Médicament à Usage Humain
- **TYPE DE DEMANDE** : Demande d'AMM...
- **TYPE DE PRODUIT** : Produit de Référence,
Générique...
- **NOM DU MEDICAMENT** (dosage, forme et
Présentation(s)) :
- **DCI** :

Contact : (Nom et coordonnées)

Nom de l'EPI (entête)

DOSSIER D'AMM
« Version Electronique »

- **CATEGORIE : Médicament à Usage Humain**
- **TYPE DE DEMANDE : Demande d'AMM...**
- **TYPE DE PRODUIT : Produit de Référence,
Générique...**
- **NOM DU MEDICAMENT (dosage, forme et
Présentation(s)) :**
- **DCI :**

Contact : (Nom et coordonnées)

Nom de l'EPI (entête)

DOSSIER D'AMM
« Version Electronique »

- **CATEGORIE : Médicament à Usage Humain**
- **TYPE DE DEMANDE : Demande d'AMM...**
- **TYPE DE PRODUIT : Produit de Référence,
Générique...**
- **NOM DU MEDICAMENT (dosage, forme et
Présentation(s)) :**
- **DCI :**

Contact : (Nom et coordonnées)

**LE TABLEAU RÉSUMANT
LES MODALITÉS DU DÉPÔT
DU DOSSIER.**

PARTIE DU DOSSIER	NOMBRE D'EXEMPLAIRE « FORMAT PAPIER »	CD-ROM / DVD « PDF »	PRESENTATION	COULEUR DE L'ETIQUETTE	BOITE A ARCHIVES
LETTRE DE DEMANDE	6 (1 Originale + 5 Copies)	-	Enveloppe en plastique transparente	-	-
FORMULAIRE ANNEXE A LA DEMANDE	1				
FORMULAIRE DE DEPOT	1				
DOSSIER AMM	-	Un CD ou DVD comportant le dossier d'AMM (Figure n° 1)			
MODULE 1	1	Un CD ou DVD comportant le dossier d'AMM (Chemises à Rabats) (Figure n° 1)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les différents documents dans des pochettes plastifiées, identifiées et regroupées dans une chemise en plastique (Verte) ▪ L'ensemble est mis dans une chemise à rabats (Verte) 	Verte	Une même boîte à archives : <ul style="list-style-type: none"> - MODULE 1 - Documents accompagnants le Module 1 - MODULE 2 - Un CD ou DVD comportant le dossier d'AMM
DOCUMENTS ACCOMPAGNANT LE MODULE 1	1				
MODULE 2 (*)	1		<ul style="list-style-type: none"> ▪ M2 Qualité, M2 Non Clinique et M2 Clinique présentés séparément ▪ Chaque partie ci-dessus doit être reliée et identifiée ▪ Les 3 parties sont mises dans une chemise à rabats 	Verte	

PARTIE COMMISSION NATIONALE D'AMM	6 Formulaires de demande 6 RCP 6 M2 Non Clinique 6 M2 Clinique	6 DVD des Modules 4 et 5 (Figure n° 2)	6 Chemises à Rabats comportant chacune : <ul style="list-style-type: none"> • 1 Formulaire de demande • 1 RCP • 1 M2 Non Clinique • 1 M2 Clinique • 1 DVD avec Modules 4 et 5 	Verte	Une même boîte à archives comportant les 6 chemises à rabats.
MODULE 3	1	-	Classeur ou reliure spirale ou thermocollée de Couleur blanche. Il peut être présenté sous plusieurs volumes identifiés.	Blanche	- (*) Un exemplaire Module2 : Etiquette blanche - MODULE 3 - Un CD ou DVD Comportant le dossier d'AMM (Chemise à rabats) (Figure n° 1) L'ensemble est mis dans une ou plusieurs boîtes à archives.
PARTIE CONTROLE QUALITE Elle comprend les parties : 3.2. S Substance active 3.2. P.1 description et composition du produit fini 3.2. P.5 Contrôle de produit fini 3.2. P.6 Normes ou substances de référence	1	-	Classeur ou reliure spirale ou thermocollée de Couleur blanche. Elle peut être présentée sous plusieurs volumes identifiés.	Bleu	Une ou plusieurs boîtes d'archives

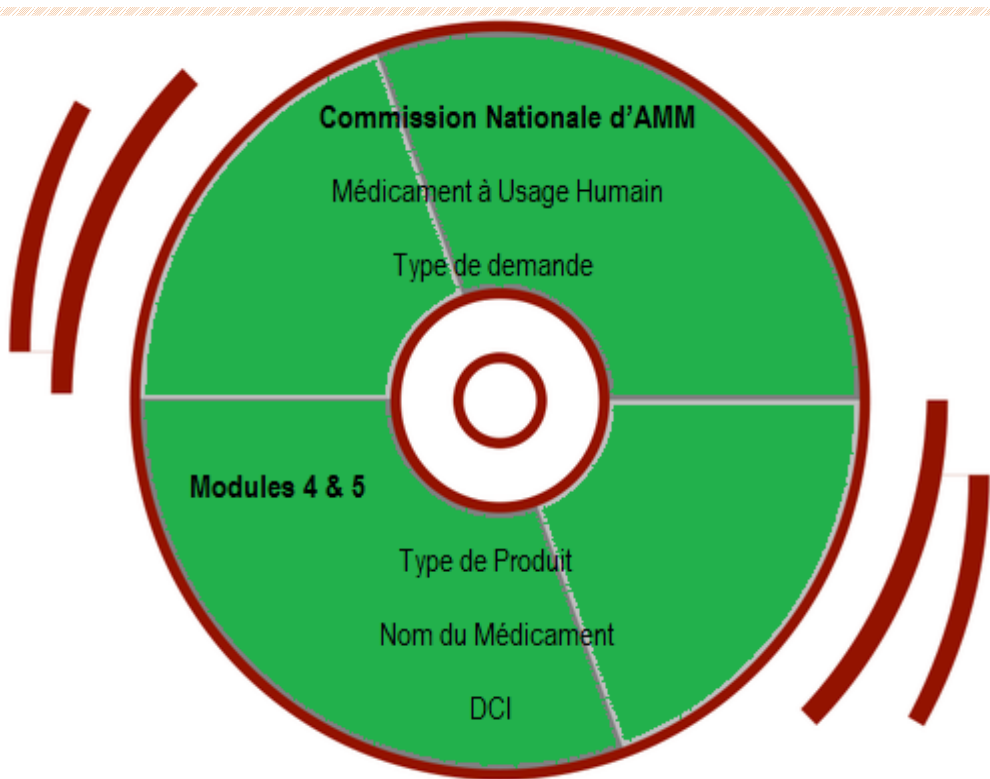


Figure n° 2 : *Version Électronique des Modules 4 & 5*
Etiquette Verte

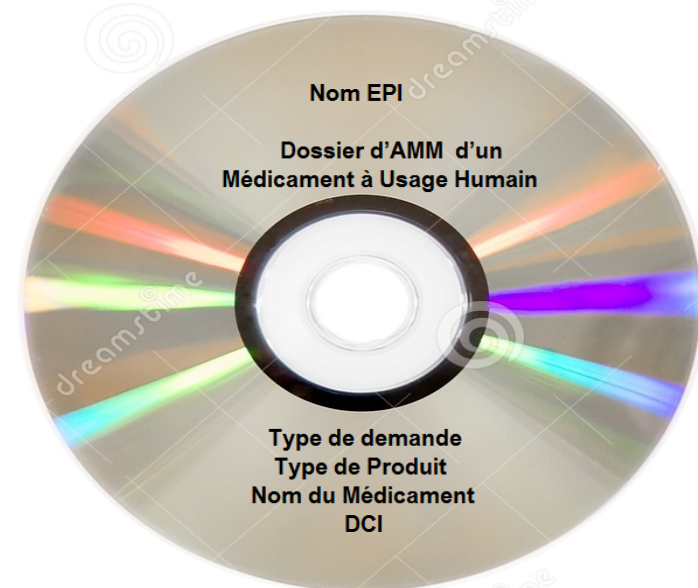


Figure n° 1 : *Version Électronique du Dossier d'AMM*
Etiquette Blanche